



Association libérale fédérale
de Laurier–Sainte-Marie

Assemblée publique
de Laurier–Sainte-Marie
sur la réforme électorale

Le 1^{er} octobre 2016
à
l'Hôtel-Auberge Montréal Espace Confort
Montréal (Québec)

Sommaire

- 1) Tout processus de réforme électorale doit tenir compte de la légitimité démocratique. Il y a légitimité démocratique quand la composition de l'Assemblée législative élue est aussi proche que possible du résultat de l'élection.
- 2) Le mode de scrutin majoritaire à un tour (MUT) est simple et donne lieu à des majorités décisives, ce qui est considéré comme un avantage important. Les coalitions sont réputées être intrinsèquement instables et forcent les partis au pouvoir à faire des compromis à l'égard de leurs valeurs et de leurs programmes afin de tenir compte de ceux de leurs partenaires de coalition. Les participants ont toutefois convenu que tout nouveau mode de scrutin doit faire une place aux petits partis dans le processus d'élaboration des politiques (point 1).
- 3) Toute réforme électorale doit avoir pour but de mettre en place un mode de scrutin respectant la valeur de chaque vote en offrant des choix viables à tous les citoyens dans les circonscriptions locales. Les subventions par vote à l'intention des partis politiques devraient aussi être rétablies.
- 4) Le choix de candidats compétents a été jugé plus important que l'atteinte d'une parité hommes-femmes, et cette dernière ne devrait pas être imposée par la loi. Des incitatifs monétaires devraient être versés aux partis ayant des candidats élus appartenant à une minorité.
- 5) Les citoyens ne devraient pas avoir à payer pour être membre d'un parti et devraient pouvoir choisir leurs candidats librement, sans intervention de la part de l'appareil du parti. En outre, les membres d'un parti devraient pouvoir choisir eux-mêmes les noms figurant sur les listes de partis si un système de représentation proportionnelle est adopté; ces noms ne doivent pas être imposés par les dirigeants.
- 6) L'idée de rendre le vote obligatoire a été largement rejetée. Les avis étaient aussi partagés quant au vote électronique, en raison de nombreuses préoccupations en ce qui concerne la sécurité, la fiabilité et le risque de fraude. Les participants étaient beaucoup plus favorables à l'utilisation d'outils électroniques comme auxiliaires pour améliorer l'expérience de vote et accroître le taux de participation.
- 7) Les participants estimaient que le consensus parlementaire représente le mieux la volonté des électeurs. Ils ont exprimé des réserves quant à la mise en place de certaines formes de démocratie directe, parce qu'ils estiment que les élus sont mieux informés que le citoyen moyen. La proposition de recours à des pétitions avec réponse obligatoire de la part du gouvernement a été bien accueillie. Les participants étaient ouverts à l'idée de la tenue régulière d'assemblées publiques non partisans, par exemple par leurs députés. Ces assemblées publiques serviraient à informer les citoyens et à tenir les députés responsables de leurs actes à la Chambre des communes.
- 8) Le gouvernement doit prendre des mesures pour éduquer les Canadiens à propos du processus électoral ainsi que de notre système et de nos valeurs démocratiques, par le truchement de consultations et de cours d'éducation civique organisés par Élections Canada ou par Service Canada.

- 9) Les nouvelles technologies des médias sociaux devraient être exploitées le plus possible afin de multiplier les moyens par lesquels les citoyens peuvent suivre les travaux de la Chambre des communes non seulement durant la période de questions, mais aussi durant les audiences individuelles des comités de la Chambre des communes et du Sénat.

Introduction : l'assemblée publique

L'assemblée publique de Laurier–Sainte-Marie sur la réforme électorale a eu lieu le 1^{er} octobre 2016 de 18 h 30 à 21 h 10, dans la salle de réunion de l'Hôtel-Auberge Montréal Espace Confort.

Elle a été organisée dans la foulée des consultations publiques qui se sont déroulées le 16 septembre à Laval, en la présence de l'honorable Maryam Monsef, ministre des Institutions démocratiques, et d'Eva Nassif, députée de Vimy.

Outre le président et le secrétaire, 21 participants étaient présents à l'assemblée, en grande majorité des citoyens de Laurier–Sainte-Marie. M. Nicholas Malouin, président de l'Association libérale fédérale de Laurier–Sainte-Marie, présidait l'assemblée, et M. Jean-Pierre Arcoragi, membre du conseil d'administration de Laurier–Sainte-Marie, a assumé les fonctions de secrétaire.

Bien que l'assemblée ait été organisée par l'Association libérale fédérale de Laurier–Sainte-Marie, il ne s'agissait pas d'une assemblée de membres du Parti libéral. Comme la question de la réforme électorale touche tous les Canadiens, il a été décidé que l'assemblée serait un événement local grand public et non partisan ouvert à tous, toutes origines et affiliations politiques confondues. La participation était entièrement gratuite, et les passants souhaitant se joindre à l'assemblée étaient les bienvenus, dans les limites de la capacité de la salle.

Les objectifs de l'assemblée publique étaient les suivants :

- Réunir les citoyens de la circonscription fédérale de Laurier–Sainte-Marie souhaitant discuter et débattre de la réforme de notre mode de scrutin afin d'améliorer notre démocratie;
- Donner aux participants l'occasion de donner leur opinion à propos de la réforme électorale en posant des questions et en exprimant leurs préoccupations et leurs idées au Comité spécial sur la réforme électorale (le Comité spécial);
- Offrir une tribune sûre, non partisane, sans valeurs ni propositions prédéterminées et ouverte aux citoyens de toutes origines et de toutes affiliations politiques.

Afin de garantir la neutralité des discussions, aucun député ni conférencier de l'extérieur n'était présent à l'assemblée. Les rôles de président et de secrétaire ne visaient qu'à maintenir le décorum de l'assemblée, à encadrer les discussions afin de permettre aux citoyens de s'exprimer librement et à consigner les préoccupations et suggestions formulées.

Pour respecter l'échéancier serré imposé par le Comité spécial pour la présentation des mémoires, l'assemblée a été annoncée par l'envoi d'une invitation à une banque de près de 4 000 adresses de courriel. Elle a aussi été annoncée dans la section du site Web du Parti libéral du Canada réservée aux événements et dans Facebook, afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes de participer.

Afin de mobiliser un public plus vaste, nous avons aussi annoncé l'événement dans nos réseaux de contacts dans tout le Montréal métropolitain. Nous avons en outre invité à notre assemblée des

organismes indépendants faisant la promotion d'une réforme électorale, comme Représentation équitable au Canada et le Mouvement Démocratie Nouvelle.

À l'ordre du jour de l'assemblée publique :

- A.** Mot de bienvenue du président et présentation des détails du programme de la soirée
- B.** Courte présentation des différents modes de scrutin. Tous les participants ont reçu des photocopies des fiches d'information officielles illustrant chaque système électoral préparées par la Bibliothèque du Parlement.
- C.** Après la présentation, les participants ont pu prendre la parole et poser leurs questions, dans un certain ordre :
 - 1. D'abord, les questions à propos des systèmes électoraux eux-mêmes;
 - 2. Ensuite, les points à réformer ou à améliorer, outre le mécanisme de vote, par exemple les processus internes des partis visant à déterminer le choix des candidats, les conditions de vote, etc.;
 - 3. Enfin, les mesures à prendre au-delà d'une réforme électorale pour améliorer le système démocratique du Canada.
- D.** Période de questions

Des périodes de trente minutes étaient prévues pour chaque point à l'ordre du jour. Nous sommes toutefois ravis de souligner que les participants étaient si absorbés et si désireux d'exprimer leurs points de vue que le temps alloué à chaque point est passé de 30 à 45 minutes.

Des participants francophones et anglophones, hommes et femmes, remplissaient la salle presque au maximum de sa capacité. L'atmosphère a été très cordiale durant toute la soirée. Le président de la circonscription, M. Nicholas Malouin, s'est exprimé principalement en français, mais les anglophones n'ont pas été mis de côté pour autant. Il importe de souligner que la plupart des anglophones qui ont assisté à l'assemblée comprenaient bien le français.

M. Malouin a précisé clairement que même si la soirée était organisée par l'Association libérale fédérale, il était important de connaître l'opinion d'un bon échantillon représentatif des électeurs vivant dans la circonscription. On a aussi informé les participants qu'un mémoire serait rédigé à la suite de la réunion et présenté au Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes.

Note au lecteur : Les échanges étaient très animés; comme le président ne voulait pas freiner la libre circulation des idées, les points présentés dans le présent mémoire ne résultent pas d'un vote formel, mais sont ressortis de façon naturelle durant les discussions.

Réforme électorale

L'une des premières questions soulevées à l'assemblée était : « Qu'est-ce qui ne va pas avec le système actuel? » Nous avons expliqué que le mode de scrutin majoritaire à un tour (MUT) était à l'origine conçu pour un système politique à deux partis de type Westminster. De nos jours, le mode de scrutin MUT est quelque peu dysfonctionnel dans un régime politique à plusieurs partis, puisqu'il permet à un parti de prendre le pouvoir en remportant beaucoup moins que la moitié des suffrages exprimés, ce qui n'est pas souhaitable au sein d'une démocratie. De nombreux participants ont cité l'exemple du dernier gouvernement conservateur, mais nous avons aussi rappelé à l'assemblée qu'à la dernière élection, le Parti libéral du Canada a pris le pouvoir grâce à une majorité écrasante de députés élus, mais avec seulement 39 % des suffrages exprimés. Il s'agit là d'une preuve (non partisane) que le scrutin MUT grève la légitimité démocratique de tous les gouvernements au Canada. On a également souligné que le même problème se produit aussi à l'échelon provincial.

Durant la description des différents systèmes électoraux, nous avons tenté de présenter les systèmes dans un contexte élargi. Ainsi, nous avons expliqué très brièvement le fonctionnement de certains aspects des systèmes électoraux dans différents pays. Nous avons par exemple parlé de certains aspects des modes de scrutin en vigueur en Israël, en Suède, en Allemagne, au Mexique, en Australie et en Nouvelle-Zélande pour illustrer certains points que nous tenions à souligner.

Malgré les solutions de rechange présentées, certains participants soutenaient que l'avantage du système actuel est qu'il est simple et donc, moins intimidant : pour eux, un mode de scrutin simple se traduit par une plus grande participation. Cela dit, d'autres participants ont souligné que le système actuel forçait les électeurs à voter pour un candidat qui n'est pas nécessairement celui qui conviendrait le mieux à la circonscription afin de pouvoir élire un certain parti. Une solution théorique à ce problème serait de concevoir un système dans lequel les électeurs pourraient choisir un candidat local et un parti, ce qui se rapproche du mode de scrutin en vigueur en Israël, qui a permis d'élire séparément la Knesset et le premier ministre.

Les participants s'entendaient généralement pour dire que la légitimité démocratique est fortement corrélée avec une bonne représentation à l'Assemblée législative et que ce fait devrait être pris en compte dans un éventuel futur système électoral. Tout en reconnaissant qu'il n'y a pas de mode de scrutin parfait, les participants estimaient que tout nouveau système électoral devrait être adapté de façon que la représentativité corresponde aux réalités et aux défis que présente le Canada sur le plan démographique et territorial. Il est donc peu probable que notre système actuel puisse être considéré comme étant très légitime à la lumière de ce critère.

Un participant a observé que le système actuel anéantit la valeur des votes individuels dans ce qu'on appelle les « circonscriptions château fort ». Dans ces circonscriptions, les votes individuels ne valent presque rien contre le parti prédominant. Cette situation est même exacerbée par l'abolition des subventions par vote par le gouvernement fédéral précédent en 2015. On a souligné que la valeur des votes individuels est liée à l'existence de choix viables multiples pour chacun des électeurs dans toutes les circonscriptions, qu'il s'agisse d'une circonscription à représentation proportionnelle ou multinominale.

Toutefois, même s'il convenait d'accroître la légitimité du mode de scrutin en incluant les petits partis dans le processus décisionnel, les participants ont souligné que le scrutin MUT donne

souvent lieu à des majorités décisives, une caractéristique importante qui constitue l'un des avantages du système électoral actuel. Un certain nombre de participants ont exprimé l'idée que les coalitions rendent encore plus ardues les décisions déjà difficiles en matière de politique, et les objectifs des programmes doivent être réduits afin d'arriver à un compromis avec les partenaires d'envergure moindre de la coalition. Le système actuel limite le nombre de partis politiques qui ont accès au pouvoir à, en gros, un parti par cycle électoral. En revanche, les participants ont rejeté l'idée d'un système politique comme celui qui est en vigueur en Israël, soit un système à pure représentation proportionnelle où une multitude de partis forment des coalitions instables.

Durant la présentation du scrutin à représentation proportionnelle, quelqu'un a demandé ce qui arriverait si un parti obtenait plus de voix que le nombre de candidats officiels nécessaires pour représenter le résultat de l'élection. En vertu d'un scrutin MUT, les partis fédéraux ne sont pas tenus de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions pour être admissibles. Le président de l'assemblée a souligné qu'il faudrait assurément modifier la législation régissant Élections Canada concernant l'admissibilité des partis politiques au Canada si un nouveau système électoral est adopté, en donnant comme exemple les seuils d'élection mis en place dans les pays qui ont adopté un système électoral à représentation proportionnelle.

En conséquence, le problème fondamental soulevé à l'occasion de notre assemblée publique, un problème qui doit être résolu dans tout processus de réforme électorale, est d'arriver à atteindre un équilibre en incluant les petits partis dans le processus décisionnel pour obtenir des gouvernements élus qui représentent légitimement les valeurs et la diversité canadiennes sans former une coalition instable.

Enfin, rien ne sert de réinventer la roue pour modifier le système. Il suffit d'examiner ce que font d'autres pays et de mettre à l'essai différentes solutions avant d'en adopter une. En conséquence, au lieu de tenir un référendum sur la réforme électorale pour déterminer si on change ou non de mode de scrutin, il conviendrait d'attendre quelques années après la mise en œuvre d'un nouveau système électoral avant de tenir un référendum pour décider s'il convient de maintenir le nouveau système ou de rétablir le scrutin MUT.

Au-delà de la réforme électorale

Le principe de la parité hommes-femmes a été abordé, mais la compétence a été jugée plus importante que l'atteinte d'une parité entre les sexes. La parité hommes-femmes ne devrait pas être imposée et les candidats représentant des minorités ne devraient jamais être des candidats « pour la forme », mais plutôt être choisis pour leurs compétences.

On a souligné que des efforts doivent être faits pour promouvoir et encourager les candidats des collectivités minoritaires, comme les Premières Nations et les LGBT+. La crainte que des candidats appartenant à de telles collectivités ne soient présentés que pour la forme afin de respecter des quotas était généralisée; des efforts doivent donc être faits pour sélectionner et promouvoir des candidats très qualifiés au sein des diverses collectivités du Canada. L'une des solutions citées, en plus du rétablissement des subventions par vote à l'intention des partis politiques fédéraux, est d'offrir aux partis politiques des incitatifs financiers selon une échelle qui croît en fonction du nombre de candidats de minorités qui sont élus.

Les participants s'entendaient pour dire que les électeurs devraient idéalement voter pour un programme politique plutôt que pour un candidat et que, par conséquent, le système électoral devrait tenir compte de cette réalité. Les participants estimaient aussi que les citoyens ne devraient pas avoir à payer pour être membre d'un parti, et qu'ils devraient pouvoir choisir des candidats librement, sans intervention de la part du parti. Dans un système à représentation proportionnelle, les listes de partis devraient être établies par l'ensemble des membres du parti, et non imposées par les dirigeants.

On a même évoqué la possibilité qu'en plus des membres du parti, les électeurs de la circonscription aient aussi leur mot à dire à propos du choix des candidats locaux qu'ils aimeraient voir figurer sur le bulletin de vote pour chaque parti. Cela permettrait aux électeurs de mieux choisir ce qu'ils veulent vraiment, mais d'autres participants ont souligné que cela pourrait créer d'autres problèmes pour la constitution d'une équipe solide. En quoi peut-on accroître la participation des citoyens en leur permettant de choisir leurs candidats? On a aussi souligné que certains candidats sont choisis pour leurs compétences alors que d'autres le sont pour leur charisme, et que ces deux qualités ont leur place dans le choix des candidats.

En outre, le fait que les campagnes coûtent souvent très cher pour les candidats potentiels qui sont compétents, mais qui viennent de milieux moins aisés a soulevé des préoccupations. Il a donc été proposé de mettre sur pied un fonds public indépendant pour aider les candidats éventuels à payer les dépenses relatives à leur candidature. L'instauration du vote obligatoire a été rejetée d'emblée par la très grande majorité des participants. La seule question soulevée concernait le type de pénalité qui serait imposée aux contrevenants qui ne voteraient pas (en Australie, il s'agit d'une amende). Fait intéressant à souligner, certains participants ont dit que le fait de ne pas voter pourrait être considéré comme un vote contre le système ou contre le choix des candidats.

Le vote électronique a reçu un accueil partagé. Les participants ont exprimé beaucoup d'inquiétudes quant aux risques importants en matière de sécurité associés à un scrutin en ligne. Il a donc été proposé de toujours maintenir une trace écrite des votes exprimés, même si le vote se fait par voie électronique, afin de protéger le système contre les problèmes techniques et la fraude.

Cela dit, les participants étaient beaucoup plus favorables à l'utilisation d'outils électroniques pour aider à rétablir la confiance des électeurs envers le système électoral. Ils étaient notamment en faveur de l'utilisation d'applications (p. ex. des applications pour iPad) pour réduire le temps nécessaire à la vérification de l'identité des électeurs dans les bureaux de scrutin ou de solutions technologiques pour aider les personnes handicapées ou malvoyantes à voter. Enfin, l'idée d'utiliser la biométrie pour identifier les électeurs (par exemple les personnes qui souhaitent demeurer voilées pour des motifs religieux) grâce à la reconnaissance de l'iris a été accueillie favorablement, bien que certaines préoccupations quant au caractère obligatoire ou non d'une telle identification aient été soulevées.

Pour une démocratie améliorée

Les sentiments étaient partagés à propos de la question de la démocratie directe (par l'entremise de l'activisme citoyen ou par un mécanisme de révocation), les participants estimant qu'un consensus parlementaire représente mieux le désir de la population. Une démocratie directe exige un électorat très bien informé. En outre, il a été souligné qu'un tel régime pourrait être dangereux parce qu'il peut dissuader les parlementaires de prendre des décisions impopulaires de peur de faire l'objet d'une révocation ou de subir des représailles par le truchement des mécanismes de démocratie directe.

Un participant a dit que nous disposions déjà d'une certaine forme de démocratie directe par l'utilisation de pétitions. Quelqu'un a suggéré que le gouvernement pourrait être tenu de répondre officiellement aux pétitions ayant recueilli un certain nombre de signatures. On a aussi souligné que les citoyens doivent se sentir en sécurité d'exprimer leurs opinions, de signaler des problèmes et de formuler des idées politiques sans craindre de représailles.

Les participants ont souligné que les députés devraient rendre régulièrement des comptes aux électeurs à l'occasion d'assemblées publiques non partisans, ce qui constitue une forme de démocratie directe. De cette façon, les gens seraient bien informés et apprendraient à ne pas avoir peur d'exprimer leurs opinions.

Les citoyens devraient recevoir tous les trois mois une brochure sur papier ou en format électronique présentant de façon impartiale, donc sans vocabulaire partisan, les détails des mesures prises par leurs députés à la Chambre des communes et de leurs engagements envers leurs propres électeurs.

Le gouvernement doit prendre des mesures pour éduquer les citoyens à propos de la nature du processus électoral. Des cours devraient être offerts à grande échelle, par exemple en confiant à Élections Canada le mandat de tenir régulièrement des consultations publiques et de proposer des cours d'éducation civique dans les lieux publics, les écoles et les universités.

Dans le même ordre d'idée, il a été suggéré d'inclure cette mission d'éducation dans le mandat de Service Canada, qui collaborerait étroitement avec Élections Canada, afin d'utiliser les installations locales de Service Canada pour offrir des microprogrammes informant les citoyens à propos du système et du processus électoraux. Les personnes au chômage pourraient être invitées à se porter volontaires pour aider Service Canada et Élections Canada à éduquer les citoyens, en échange d'incitatifs liés à leurs prestations d'assurance-emploi. Il conviendrait toutefois de prendre des mesures pour s'assurer que Service Canada demeure entièrement impartial et non partisan, et qu'il ne devienne pas le porte-parole officiel du parti au pouvoir.

Enfin, l'Internet et les nouvelles technologies des médias sociaux devraient être exploités le plus possible afin de multiplier les moyens par lesquels les citoyens peuvent suivre les travaux de la Chambre des communes non seulement durant la période de questions, mais aussi durant les audiences des comités de la Chambre des communes et du Sénat. En outre, on a exprimé l'idée que Radio-Canada, en sa qualité de diffuseur public national, devrait remplacer CPAC comme diffuseur principal des débats à la Chambre des communes, et aussi diffuser la période de questions durant les heures normales d'éveil.